

**Bruxelles, le 4 septembre 2025
(OR. en)**

12351/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0206 (BUD)**

**FIN 1005
PE-L 26**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2025: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustement des dépenses

1. Le 4 juillet 2025¹, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 au budget général 2025 concernant la mise à jour des volets des recettes et des dépenses du budget².
2. Cette proposition a pour but de mettre à jour le volet des recettes du budget afin de tenir compte des évolutions les plus récentes concernant:
 - les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2025, approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 26 mai 2025. Cette mise à jour est généralement présentée peu après la réunion du CCRP consacrée aux prévisions, conformément aux attentes des États membres, qui souhaitent que les mises à jour décidées par le CCRP soient budgétisées dès que possible;
 - les autres recettes telles que les amendes et la contribution du Royaume-Uni.

¹ Toutes les versions linguistiques ont été disponibles le 15 juillet 2025.

² Document 11202/25.

En ce qui concerne le volet des dépenses, le PBR n° 2/2025 comprend les éléments spécifiques suivants:

- un renforcement des crédits de paiement (c/p) destinés au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), à la suite d'une accélération des besoins en matière de paiement. Cette situation s'explique par les efforts déployés par les États membres pour accélérer la mise en œuvre de leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027, tout en finalisant la clôture de la période de programmation précédente (2014-2022);
- un renforcement des crédits d'engagement (c/e) affectés au programme "Douane" dans la rubrique 1, afin de soutenir la mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques dans le domaine des systèmes douaniers centralisés, et un renforcement des crédits d'engagement destinés au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans la rubrique 3, en lien avec les investissements informatiques visant à mener à bien les mesures de simplification proposées par la Commission en février 2025³. Ces renforcements seront compensés par une réduction équivalente des c/e de l'instrument relatif aux équipements de contrôle douanier dans la rubrique 4;
- un renforcement des c/e et des c/p de la ligne budgétaire relative à l'Union économique et monétaire, en raison des besoins supplémentaires liés aux préparatifs de l'adhésion de la Bulgarie à la zone euro. Ces crédits serviront à cofinancer les activités de communication se rapportant à l'euro dans ce pays;
- un renforcement anticipé, de 2026 à 2025, d'un certain nombre de postes du tableau des effectifs de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux, afin de permettre à cet organisme nouvellement créé d'entamer les recrutements, sans que cela ait une incidence sur le niveau de la contribution issue du budget de l'UE.

Globalement, l'incidence nette du PBR n° 2/2025 sur les dépenses correspond à une augmentation de 3,3 millions d'EUR en c/e et de 3,5 milliards d'EUR en c/p.

³ Documents 6609/25 + ADD 1 + ADD 2 (COM(2025) 87 final + ANNEXES 1 et 2 et SWD(2025) 58 final).

3. Le Comité budgétaire a examiné le PBR n° 2/2025 lors de sa réunion du 7 juillet 2025 et a été en mesure de l'accepter sans le modifier.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- d'adopter sa position sur le PBR n° 2/2025, telle qu'elle est exposée au point 3;
 - de charger la présidence d'élaborer les documents budgétaires à transmettre au Parlement européen, et d'approuver à cet effet le projet de lettre figurant en annexe; et
 - de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* la décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2025, dont le texte figure dans le document 12352/25.
-

PROJET DE LETTRE

du : Président du Conseil

à la : Présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Je vous fais parvenir dans un document séparé la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 2 pour l'exercice 2025⁴, adoptée par le Conseil le 16 septembre 2025.

(Formule de politesse).

⁴ Document 12353/25 + ADD 1.